

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 498

Artikel: Les femmes et les livres : voyageuses et journalistes : II : Andrée Viollis

Autor: Vuilliomenet, Jeanne / Viollis, Andrée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

femmes seules que la surveillance des filles et des nourrissons, et la refuser à des célibataires masculins ou à des personnes de plus de 55 ans!

La loi danoise autorise aussi les Conseils de protection de l'enfance à prendre des mesures de protection préventive pour permettre aux familles de garder les enfants chez elles, ce qui n'empêche pas l'existence de plus de 280 institutions, homes de jeunesse, homes scolaires, homes de tranquillité pour enfants arriérés, etc. Si le cas est douteux, le Conseil recourt à des homes de réception ou d'observation, où l'enfant peut être placé pour une période de neuf mois, et dont le directeur possède la puissance paternelle sur l'enfant, et un droit de punition limité toutefois par certaines dispositions ministérielles.

Bien avant d'instituer un Conseil de protection de l'enfance, la Norvège s'était préoccupée dans sa législation pénale de la situation des enfants de 10 à 15 ans qui devaient subir une peine, et, au lieu de les envoyer en prison, les confiait à un établissement d'enseignement. Se rendant compte qu'il fallait « instruire et non punir », cette législation remettait la procédure concernant les jeunes délinquants à une institution spéciale, différente d'un tribunal judiciaire, et qui fut l'origine des Conseils de protection de l'enfance. Dès 1900, les attributions de ceux-ci augmentèrent, et le sort des enfants moralement abandonnés leur fut également confié. Jusqu'en 1934, la loi stipulait qu'un membre au moins et deux au plus de ces Conseils devait être une femme, mais cette disposition fut supprimée afin de ne pas limiter à seulement deux membres sur sept la collaboration féminine.

Les tribunaux ordinaires ont cependant conservé le droit d'intervenir pour les cas de mineurs délinquants âgés de plus de 14 ans, mais leur jurisprudence est si souple qu'il n'est pas rare de voir le Parquet abandonner les poursuites et s'en remettre au Conseil de protection de l'enfance. Celui-ci est une organisation tertiaire, et non répressive, et ses décisions visent à la fois les parents et les enfants; il peut prononcer la déchéance paternelle, ordonner le placement de l'enfant hors de sa famille, puis transformer cette mesure en liberté surveillée. L'assistance active de la police est réduite au minimum, et de ce fait tout ce qui pourrait rappeler la juridiction pénale éliminé.

La Suède, elle non plus, n'a pas échappé à l'évolution par laquelle, lorsque les législations font une distinction entre la majorité civile et la responsabilité pénale, la préoccupation apparaît du sort du mineur délinquant, les prisons se transforment en maisons de correction, et des services de protection de l'enfance s'organisent. Ne voulant donc pas considérer un acte délictueux commis par un mineur comme criminel, mais bien plutôt comme l'indice d'une carence éducative, ce pays a constitué une Commission de l'enfance dévoyée et moralement abandonnée, et fixé une période transitoire de 15 à 18 ans pendant laquelle la peine pourrait être remplacée par des mesures éducatives. Ainsi se créa un service important qui devait aboutir plus tard à l'organisation des Conseils de jeunesse.

Ces Conseils disposent de pouvoirs qu'ils utilisent largement dans l'intérêt des enfants illégitimes (recherches de paternité). Leur activité consiste à mettre l'enfant à l'abri d'une vie irrégulière, oisive ou immorale. Les tribunaux

n'interviennent en cas de délit que si le Conseil de protection de l'enfance a décidé qu'il s'agit d'un acte criminel relevant du Ministère public. Les membres des Conseils suivent aussi de près les jeunes vagabonds qui relèvent, suivant une loi qui n'est plus en harmonie avec les exigences modernes, des autorités de police; et un Conseil de tempérance est compétent pour s'occuper aussi des parents alcooliques. En effet les dispositions pénales de la loi de 1924 ont conféré aux Conseils de protection de l'enfance des droits sur les parents comme le droit de prononcer la libération conditionnelle, de gérer des biens, etc. Mais ces pouvoirs seraient stériles s'il n'existait aussi des services auxiliaires bien organisés: maison d'éducation, ateliers où l'on lutte contre l'oisiveté, etc. Une Fondation générale des successions assure les ressources nécessaires.

Doit-on conclure de ce bref examen des systèmes en vigueur en Scandinavie que cet outillage est préférable au nôtre? Pour prononcer un jugement à cet égard, il nous faudrait des chiffres, précisant les résultats obtenus par ces Conseils, à mettre en parallèle avec les résultats obtenus par des organismes à base judiciaire comme les tribunaux d'enfants. Ces chiffres nous manquant encore, il nous faut donc garder une certaine réserve, en souhaitant simplement que les méthodes adoptées dans ces trois pays du Nord fassent bénéficier l'enfance des ressources que la pédagogie et la psychologie actuelles mettent au service de la justice pour permettre l'examen de tous les éléments qui constituent la personnalité du mineur.

B. RICHARD.

IN MEMORIAM

Mlle Chaptal

C'est avec un vrai chagrin que nous avons appris le décès de M^{lle} Chaptal, survenu à Paris la semaine de Pâques. Certes, nous la savions gravement malade — et d'ailleurs, l'avons-nous jamais connue bien portante? Mais cette mort qui brise des liens d'amitié et de respect marque une étape de plus sur ce chemin de la vie, qui, de plus en plus, ressemble à l'allée d'un cimetière.

C'est surtout durant les sessions de la Commission pour la protection de l'enfance de la S. d. N. que nous avions pu connaître et admirer M^{lle} Chaptal. Admirer son énergie extraordinaire, la flamme de son esprit toujours actif dans un corps débile, malade, émacié, attaque par de cruelles infirmités, en dépit desquelles elle fournissait une somme considérable de travail; admirer la netteté de sa pensée, la clarté de sa parole, la chaleur de ses convictions, la sagesse de son jugement; et admirer aussi l'humour délicieux avec lequel elle savait assaisonner toutes ses interventions, illustrer d'un mot, d'une anecdote, les exposés les plus sévères, les rapports les plus documentés. Il est certains épisodes de ses voyages d'études, de ses missions à l'étranger qui, dans la bouche de M^{lle} Chaptal valaient leur pesant d'or d'esprit et de bonne grâce... Hélas! nous ne les lui entendrons plus raconter!

Conseillère technique, puis déléguée suppléante de la délégation française pour la protection de l'enfance à la S. d. N., M^{lle} Chaptal avait accompli pour l'institution de Genève plusieurs

tâches importantes, et notamment cette enquête dans sept pays d'Europe et d'Amérique sur la situation de l'enfance en danger moral, enquête sur laquelle elle présentait à chaque session un rapport dont on ne savait pas s'il fallait apprécier davantage la forme aisée et spirituelle ou le trésor d'observations et de documentation, et qui a abouti à ce petit volume, publié par la S. d. N. sous ce même titre *L'enfance en danger moral* et qui, malgré les mutilations imposées par un régime implacable d'économies, est devenu le livre de chevet de ceux que préoccupent ces problèmes. Mais l'essentiel de son incroyable activité, l'œuvre de sa vie, ce fut la Maison-Ecole d'Infirmières privées, qu'elle créa à Paris, à laquelle elle consacra le meilleur de ses admirables capacités intellectuelles et de ses hautes qualités morales. Car cette carrière, pour laquelle notre langue a dû emprunter à l'anglais cette désignation de *nursing*, n'était pas pour elle une profession, un gain-pain, mais une vocation au sens profond de ce mot, un véritable apostolat, tous ceux qui l'ont approchée en rendront témoignage, et c'est cet esprit de dévouement, d'abnégation même, de consécration, qu'elle savait insuffler à ses élèves. Il n'est pour cela que de consulter le petit volume qu'elle publia à leur intention sur les devoirs moraux et spirituels d'une garde-malade, et qui est un bréviaire de vie haute, noble, et désintéressée. Et, trait bien caractéristique de cette nature si largement ouverte à la manifestation de toutes les opinions, nous nous souvenons qu'elle nous dit avec fierté au moment de sa parution: « On a cru en lisant ce livre que j'étais protestante... » Or, sœur de Mgr Chaptal, archevêque de Paris, M^{lle} Chaptal était catholique fervente et pratiquante, mais élevait sa ferveur et sa dévotion sur le plan supérieur où se confondent, au dessus de toute différence confessionnelle, les expressions les plus belles de toutes les convictions religieuses.

Cette largeur d'esprit, M^{lle} Chaptal la pratiquait tout naturellement dans tous les domaines, et c'est pourquoi ses relations avec des collègues de mentalité souvent essentiellement différente de la sienne, étaient toujours précieuses. Elle fut active dans d'innombrables Comités et œuvres de secours pour l'enfance à Paris et en France, elle présida même quelques années durant, la grande Fédération du Conseil International des Infirmières, elle entretint d'étroits rapports avec nombre de nos féministes — tout en se défendant d'être féministe elle-même. Question de mot: quand une femme de cette valeur intellectuelle et spirituelle traverse notre vie, sachant penser, juger, agir par elle-même, et consacrer son existence à une grande cause, pour quel don ne la revendiquerions-nous pas comme l'une des nôtres? E. GO.

Les femmes à la Foire d'Echantillons de Bâle

... Une rapide visite aux différents stands montre que si la femme suisse tient une grande place dans notre vie économique comme consommatrice, elle joue aussi un rôle comme productrice, notamment dans l'industrie textile et dans celle du vêtement, mais aussi dans l'art décoratif. Toutefois, c'est par un pourcentage extrêmement faible qu'elle figure comme chef d'entreprise parmi les maisons

exposantes: dans tout le catalogue, nous n'avons pas trouvé plus de 20 noms de femmes dans cette catégorie, y compris les deux expositions collectives des tissages de la Gruyère et de l'Office de recherches des Associations de ménagères. La Suisse romande, les Fri-bourgeoises y compris, ne présente que 7 exposantes, qui presque toutes se consacrent à l'art décoratif: le Tessin a envoyé 3 femmes, l'une avec de beaux tissages à la main, et une autre comme commerçante en vins. Quant aux 10 entreprises suisses-allemandes dirigées par des femmes qui exposent, quelques-unes sont menées par des veuves, qui continuent l'œuvre de leur mari: ce sont des pâtisseries, des ateliers de photographie, des représentants d'articles spéciaux, et un commerce de graines (Berne).

Lorsque l'on constate le faible nombre d'entreprises féminines (27 sur un total de 1257 exposants), et que l'on remarque en outre qu'il s'agit là essentiellement de petites affaires, l'on ne peut certes pas accuser les femmes suisses d'ambition dans la vie économique! En général, en effet, la femme suisse n'exerce de fonctions directrices et ne fait preuve d'initiative que dans d'autres formes d'activité (travail social et philanthropique) et ne s'y consacre dans le domaine économique que sous l'empire de la nécessité, et non par goût. (Et c'est grand dommage! Réd.)

(Extrait du Schw. Frauenblatt.)



Les Expositions

Au « Geneva College for Women » (Céligny)

Mme Berti Mütznberger-Häslar n'aurait pu trouver un cadre plus harmonieux, mieux approprié à sa peinture que ces parois claires du Château de Céligny où le regard est charmé par tout ce qu'il voit, au dedans et à travers les vitres, sur le parc et la campagne printanière. Peinture à la fois solide et aérienne, sereine toujours, aux tons adoucis et chauds, pleine de fraîcheur, on sent qu'elle a été exécutée avec joie, on imagine sans peine l'artiste à son chevalet dans le jardin fleuri au bord du lac de Thonon. Ce lac, au printemps, en automne, et toute cette floraison radieuse de lys, de tulipes, de glaïeuls, de roses trémières de tournesols, « ces vignes dorées sur leur coteau », paysages et fleurs, partout l'air circule, partout cette même interprétation sereine. Ajoutons qu'il y a un beau portrait du professeur Bugnion et une superbe Bernoise en costume.

En complément exquis de ces impressions d'art: les morceaux de piano et de violon exécutés par M^{lle} Marguerite de Siebenthal, qu'on eut la grande jouissance d'entendre. La très jeune artiste a déjà derrière elle trop de brillants succès pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici sa virtuosité sur les deux instruments. Mais on ne saurait assez dire combien fut gracieux l'accueil fait aux invités par les directrices du « Geneva College » secondées par un essaim de charmantes jeunes filles. PENNELLO.



Les femmes et les livres

Voyageuses et journalistes

II. 1

Andrée Viollis

Andrée Viollis, qui fait partie de l'éblouissante équipe des grands journalistes modernes; Andrée Viollis, la voyageuse qui, sans connaître la peur, traversa seule la Russie, en pleine famine, fit son métier sous le bombardement de Shanghaï par les Japonais, ou dans une ville de l'Afghanistan assiégée par les révolutionnaires, vient d'écrire ce livre hallucinant, réquisitoire contre certain système de colonisation prétendant diviser les êtres en deux races distinctes, l'une supérieure, l'autre inférieure.

Indochine, S.O.S.² est le procès de la

¹ Voir le premier article de cette série consacré à notre compatriote Ella Maillart. (Mouvement, N° 493.)

² ANDRÉE VIOLLIS: *Indochine, S.O.S.*, avec préface d'André Malraux. Editions de la N.R.F., Gallimard, Paris; 15 fr. franc.

barbarie administrative possible seulement dans une contrée où la masse est méprisée par ceux qui l'administrent. Les opinions politiques de l'auteur penchent assez fortement, je crois, vers la gauche, mais nous n'avons pas à en tenir compte ici. Il s'agit, en effet, d'une journaliste attachée à une mission officielle et qui, l'honneur de sa profession par sa probité aussi bien que par son talent, suit voir, et nous faire voir, les réalités, même derrière les apparences les plus séduisantes.

Vers la fin de 1931, elle accompagne donc M. Paul Reynaud, alors ministre français des Colonies, dans une mission d'étude en Indochine. Elle n'a pas sollicité cet honneur. Elle n'a jamais suivi de ministre en voyage et elle ne sait pas, en outre, si elle a la fibre très coloniale. Mais deux livres ont paru: *Viet-Nam* de Roubaud et *Les Janniers* de Paul Monet, qui l'ont vivement intéressée, voire émue, et elle n'est pas fâchée d'aller vérifier sur place la justesse de leurs attaques contre la colonisation française en pays jaune.

Disons tout de suite que le ministre parti, ainsi qu'il l'a dit, non pas en tournée de parade, mais en médecin en quête de remèdes, se « dégonfla » assez vite. Après avoir dit à Andrée Viollis qu'il comptait beaucoup sur elle pour lui fournir les renseignements qui pourraient décider de ses réformes, car il sait trop qu'on essaiera de lui cacher bien des choses, après lui avoir confié la mission de connaître les griefs, les revendications et les espérances des nationalistes indochinois, il semble peu à peu craindre les révélations. La fatigue aidant, il ne réagit plus. On le cham-

bre. Il semble moins désireux d'entendre les renseignements demandés à la journaliste...

Les notes de l'enquête d'Andrée Viollis ne furent pas publiées tout de suite, à cause de diverses circonstances. Mais, en 1933, après le procès d'Hanoi qui se termina par l'acquiescement de cinq soldats, convaincus d'avoir torturé puis assassiné onze Annamites, sur l'ordre des autorités civiles, elle attendit, quoique révoltée, les mesures gouvernementales qui jamais ne vinrent. Des Annamites furent encore exécutés, d'autres et par milliers pourrissent encore dans des geôles dont la reporter, qui les a visités, connaît l'horreur. Le voyage du ministre n'a pas diminué la misère et la famine des paysans, qui, écrasés de trop lourds impôts, s'insurgent. Bref, aucune réforme sérieuse n'est née de l'enquête gouvernementale, et c'est pourquoi Andrée Viollis a sorti ses notes de son tiroir. Publiées en partie dans la revue *Esprit*, elles parurent enfin en livre à la fin de 1936.

D'abord, que sont et que veulent ces nationalistes que l'on traque, emprisonne et exécute? « On nomme indistinctement communistes, en Indochine, nous explique M^{me} Viollis, non seulement les nationalistes désireux de voir appliquer dans leur pays les principes démocratiques, mais encore les miséreux qui supplient qu'on leur vienne en aide, et tous ceux qui, pour une raison quelconque, n'ont pas le don de plaire à l'administration ou à la police... » Le régime est tel, a-t-on écrit, qu'il est difficile de concevoir qu'un Annamite courageux soit autre chose qu'un révolutionnaire.

Andrée Viollis est un des très rares journalistes encore indépendants de la presse française de grande information, peut-on lire dans *Esprit*. Se défendant de faire œuvre antifrançaise en dénonçant les effroyables abus sans s'étendre sur les bienfaits de l'œuvre colonisatrice en Indochine, elle demande cependant en quoi les nouvelles routes et voies ferrées sont utiles à l'indigène rivé dans son village par la misère et la difficulté de se procurer un passeport? et aussi pourquoi les moyens de transport n'ont même pas servi à apporter dans les régions de l'Annam atteintes par une terrible famine les stocks de riz accumulés au Tonkin et en Cochinchine, sans espoir de vente ni d'exportation?

Quelques-unes des pages les plus émouvantes de *Indochine, S.O.S.* décrivent justement les affres des paysans affamés et l'aide plutôt maigre qui leur est apportée. Le lecteur, qu'il combatte ou non la position d'Andrée Viollis contre le fait colonial, comprend très bien que les misérables Annamites soient une proie de choix pour quiconque exploite la situation dans des buts politiques. Le peuple d'Annam est cruel, paraît-il, habitué depuis longtemps à être traité sans pitié par ses empereurs et ses chefs, et une indulgence trop grande de la part du gouvernement français passerait à ses yeux pour de la faiblesse. Aussi, ce que réclame notre enquêteuse, c'est la punition, la répression quand il le faut, mais une répression qui ne serait ni aveugle, ni injuste.

Or, les sentences prononcées contre les Annamites sont manifestement injustes: en té-

Carrières féminines

La cuisinière d'hôtel ou de restaurant

ACTIVITÉ.

Le travail d'une cuisinière d'hôtel ou de restaurant est déterminé par l'importance de l'établissement dans lequel elle est employée et par ses conditions d'engagement. La cuisinière doit savoir composer les menus et en calculer le prix de revient, effectuer les achats, assumer la garde des provisions, apprêter les aliments, dresser les plats, préparer les boissons. La stérilisation des fruits et des légumes, l'entretien et la surveillance des ustensiles et des locaux affectés à la cuisine sont également de son ressort. Souvent on exige encore d'elle des travaux de maison. Quelques connaissances en matière de jardinage (culture maraîchère) ne pourront que lui être utiles.

APTITUDES.

Cette profession demande avant tout une santé robuste et des nerfs solides, car le travail, réparti de façon très inégale, exige de la cuisinière, au moment des « coups de feu », un effort considérable. Elle doit avoir une vue et une ouïe normales, le goût et l'odorat très développés. Comme son travail est très varié et qu'elle doit souvent faire plusieurs choses en même temps, il est indispensable qu'elle soit agile dans ses mouvements et adroite de ses mains. Elle doit avoir enfin l'esprit vif, la décision prompte, le don de l'organisation et une bonne mémoire, ainsi que le sens des couleurs et des formes.

On déconseillera cette profession aux personnes qui ont une infirmité quelconque, qui souffrent d'affections chroniques de l'estomac et des intestins, de tuberculose, de diabète, de maux de jambes et de maladies de la peau.

Les qualités morales nécessaires sont l'honnêteté, le sentiment du devoir, la persévérance, le sens de l'ordre, de la propreté et de l'économie. Comme elle est appelée à travailler, soit avec des supérieurs, soit avec des aides, il faut qu'elle sache tenir sa place et qu'elle soit de bonne com-

position. Une grande fermeté de caractère à l'égard de ses compagnons de travail ne lui est pas moins nécessaire, étant donné que les conditions de logement du personnel laissent parfois à désirer.

INSTRUCTION PRÉPARATOIRE.

Une apprentie cuisinière devrait en tout cas posséder une bonne instruction primaire. Comme il n'est guère indiqué, en règle générale, de commencer un apprentissage professionnel avant 18 ans, la future cuisinière mettra à profit l'intervalle entre la sortie de l'école et le début de son apprentissage pour acquérir les connaissances préliminaires nécessaires. Un apprentissage ménager constitue à cet égard une excellente base. Elle pourra suivre encore une école ménagère, ou des cours de cuisine, ou encore travailler comme fille de cuisine dans un grand établissement, — éventuellement en Suisse allemande.

APPRENTISSAGE.

Le règlement d'apprentissage dans l'industrie hôtelière élaboré par le Département fédéral de l'Economie publique prévoit un apprentissage de 2 ans 1/2 ou de 2 ans seulement si l'apprentie a 18 ans révolus au début de son apprentissage. Celui-ci se termine par un examen portant sur les branches nécessaires à l'exercice de la profession, dont le programme est établi conformément aux dispositions édictées par le Département fédéral de l'Economie publique, et dont on peut se procurer les règlements auprès des offices d'apprentissage. En outre de cet apprentissage dans un établissement privé, il existe depuis une année des cours pour cuisinières à Bèver (Grisons), placés sous la direction de la *Bündner Frauenschule* à Coire.

Enfin, quatre écoles spéciales en Suisse offrent aux futurs cuisiniers et cuisinières la possibilité d'études pratiques et théoriques. Deux sont en Suisse allemande, soit l'Ecole professionnelle de Belvoir (Zürich), dont les cours, d'une durée de six mois, coûtent assez cher, et sont surtout indiqués pour les fils et filles d'hôteliers qui veulent se préparer à diriger plus tard leurs propres établissements; et l'Ecole Hôtelière de Lu-

cerne, dont les cours de 7 semaines sont destinés à préparer ou à compléter un apprentissage. En Suisse romande, nous comptons deux écoles: celle de Neuchâtel (Internat), dont les cours durent 3, 8 et 12 mois, portent sur la cuisine, le service, la langue française, la comptabilité, et le traitement des vins, et l'Ecole hôtelière de Cour sous Lausanne, dont l'enseignement de la cuisine pour débutants s'étend sur une durée de 5 mois.

Ajoutons que l'on voit souvent aussi des cuisinières se préparer à leur profession en dehors de tout apprentissage régulier, ou bien, parfois, travaillant comme filles de cuisine dans un établissement, monter en grade et devenir cuisinières. On ne saurait trop leur recommander dans ce cas-là de se perfectionner en suivant des cours de cuisine théoriques et pratiques à l'une des écoles dont nous venons de parler. L'enseignement professionnel régulier est cependant toujours préférable, seules les cuisinières régulièrement préparées pourront se faire une situation.

PRATIQUE DU MÉTIER.

Les possibilités d'avancement qui s'offrent au cuisinier masculin n'existent pas pour la cuisinière. Le poste de chef de cuisine dans un grand établissement, hôtel ou restaurant, dépasse en effet les forces physiques d'une femme, qui devra se borner à travailler comme cuisinière à café, cuisinière pour le personnel, ou encore comme aide de cuisine aux côtés du chef. Dans le premier cas, sa tâche consistera à préparer les boissons chaudes ainsi que les repas du personnel; dans le second cas, elle se spécialisera dans la confection de certains plats. En revanche, dans de plus petits hôtels, restaurants, pensions, établissements hospitaliers, sanatoria, elle pourra alors revendiquer le poste de cuisinière en chef. La cuisine de régimes et la cuisine végétarienne constituent encore un autre champ d'activité. Une cuisinière capable peut y occuper le poste de directrice après avoir suivi les cours spéciaux, d'une durée de 2 ans, organisés par la *Schweiz. Diätkommission* (pour le moment, ces cours n'ont lieu qu'à l'Hôpital cantonal de Zurich).

CONDITIONS DE TRAVAIL.

En l'absence de prescriptions légales sur la durée du travail, les seules dispositions qui font règle sont celles qui figurent dans les législations cantonales sur les établissements publics au sujet du travail de nuit: La durée du travail diffère donc d'un établissement à l'autre. En règle générale, la cuisinière jouit d'une à deux heures de repos pendant l'accalmie de l'après-midi.

La loi fédérale sur le repos hebdomadaire fixe en principe un repos de 24 heures consécutives par semaine, coïncidant si possible avec le dimanche. Des dérogations sont autorisées pour les établissements de caractère éminemment saisonnier. Seuls les employés engagés à l'année ont droit à des vacances, dont la durée varie de une à quatre semaines.

Le salaire d'une cuisinière capable varie selon l'importance de l'établissement dans lequel elle est employée et le travail qu'elle doit fournir. Il oscille entre 120 et 200 francs par mois, parfois même davantage, en plus de l'entretien et du logement. L'assurance-accidents n'est pas obligatoire en ce qui concerne les cuisinières, mais la plupart d'entre elles sont néanmoins assurées contre les accidents par leurs employeurs. Par contre l'assurance-maladie est en général laissée à leur charge.

MALADIES PROFESSIONNELLES.

Les maladies professionnelles de la cuisinière sont l'épuisement général, physique ou nerveux, les troubles de l'estomac et des intestins, les maladies consécutives à un refroidissement, les maux de jambes et de pieds.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES.

Il n'existe aucune organisation professionnelle pour les cuisinières, mais celles-ci peuvent s'affilier à divers groupements mixtes d'employés d'hôtels et de restaurants.

Ajoutons que cette profession est l'une de celles qui offre actuellement des perspectives favorables.

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines, Schanzengraben, 29, Zürich)

Le travail féminin supplante-t-il le travail masculin ?

La ville de Zurich occupe 6000 employés, non compris le corps enseignant; le 90 % de ces employés sont des hommes. D'après une statistique du Département fédéral des finances, datée du 1^{er} janvier 1931, la Confédération occupe 65.830 hommes (92,4 %) et 5.442 femmes (7,6 %). Parmi ces 5.442 employés, on ne compte que 115 fonctionnaires; 6 femmes seulement occupent des emplois supérieurs; les autres sont principalement occupées comme aides dans les postes, les télégraphes et les téléphones.

Durant les années 1900-1930, le nombre des personnes occupées dans le service domestique — ce ne sont presque que des femmes — s'est élevé de 40 % environ, alors que la population domiciliée n'a augmenté que de 25 %. Pendant la même période, le nombre des femmes professionnellement occupées ne s'est accru que de 24.000, bien que la population féminine se soit augmentée de 100.000 unités.

Peut-on vraiment reprocher aux femmes de supplanter les hommes sur le marché du travail ? S. F.

moignent les documents rapportés par André Violli et publiés en annexe de son livre. La sécheresse des rapports, actes d'accusation, résumés d'interrogatoires, bilans des procès, etc., est encore plus impressionnante que le texte très mesuré et paraissant objectif du livre lui-même.

Comme nous l'avons dit plus haut, une propagande d'extrême-gauche très habile s'infiltre dans les campagnes et échauffe les imaginations. Mais en face de cette propagande insidieuse, il faut bien constater que l'administration française n'a rien ou à peu près rien fait ni pour organiser une contre-propagande intelligente, ni pour se concilier les sympathies de l'élite intellectuelle indochinoise. Les jeunes Annamites de cette élite font tous leur tour de France, fréquentant les hautes écoles parisiennes, sont bien accueillis, se sentent les égaux des Français; une fois de retour dans leur pays, tout change: ils sont des inférieurs maintenus en infériorité par un faux principe, en butte aux avanies et aux injustices. Les meilleurs d'entre eux, ceux qui aiment leur pays, enragent d'être tenus en tutelle et réclament une plus large part dans les affaires publiques de leur patrie.

Tout en reconnaissant ce que la France a déjà fait de bon, créations d'écoles par exemple, les Annamites cultivés réclament une meilleure adaptation de l'enseignement au milieu. D'autres remèdes au mal actuel seraient la réforme fiscale, la protection des indigènes, en particulier des femmes et des enfants, la répression de la concussion, des excès d'autorité



Assemblée générale annuelle.

Cette Assemblée a été fixée au 8 et 9 mai, afin de permettre aux délégués et aux participants de profiter encore des billets de fin de semaine des C. F. F., qui seront valables jusqu'à cette date-là. La Section de St-Gall a invité l'Association suisse à se réunir dans sa ville pour cette Assemblée, cette Section fêtant précisément ce printemps-ci le XXV^e anniversaire de sa fondation.

Le programme que nous espérons pouvoir publier in-extenso dans notre prochain numéro comprend pour le samedi après-midi les affaires statutaires, la discussion de plusieurs importantes propositions du Comité Central et des Sections, et si possible une conférence contradictoire suivie de discussion sur notre situation économique actuelle. Le samedi soir est réservé au jubilé de la Section de Saint-Gall, auquel pourront ainsi participer les délégués de toute la Suisse; quant au dimanche matin, il est prévu un culte par une femme pasteur, puis en Assemblée publique, l'hommage à la mémoire de Mlle Lucy Dutoit, une con-

venant de subalternes et de légionnaires, bref, la justice et la protection pour tous.

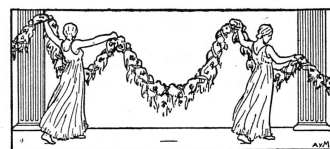
Indochine, S. O. S. n'est pas un livre gai, réconfortant, ni même autorisant un ferme espoir en un avenir meilleur. La lecture en est impressionnante et déprimante au possible. Comme des oasis dans une étendue désertique et dangereuse, on salue avec joie tels passages où l'inimitable journaliste qu'est André Violli nous montre l'action bienfaisante de l'Institut Pasteur de Saigon qui lutte en fabriquant des vaccins contre les morsures des serpents, la tuberculose, la syphilis et surtout le paludisme. Ou bien aussi des notations de paysages, d'amusants traits de mœurs. Et puis le lecteur retombe dans d'atroces récits de torture, de famine, de vente d'enfants par des mères qui ne peuvent plus les nourrir. Il ne peut, en refermant le livre, que souhaiter que l'appel au secours, le S. O. S. de l'Indochine soit entendu en haut lieu.

JEANNE VUILLIOMENET.

N. D. L. R. — Après avoir lu ce compte rendu du vaillant réquisitoire d'André Violli, nos lectrices apprendront avec d'autant plus d'intérêt que notre amie, Mme Malaterre-Sellier s'est emparée — ou plutôt envolée par avion! — au début de ce mois pour l'Extrême-Orient, chargée par le gouvernement français d'une enquête spéciale sur la situation de la femme et de l'enfant mérités en Indochine et dans les contrées limitrophes. La situation de l'enfant mérité: voilà encore un problème digne de retenir l'attention des femmes de cœur et qui se lie étroitement au problème colonial tout entier. Qu'on lise plutôt ce qu'en dit, dans l'Œuvre, Mme Hélène Gosset,

férence de Mme Gagg-Schwarz sur la protection de la famille (cette date du 9 mai étant aussi celle de la « Journée des mères ») et, pour terminer des impressions de quelques jeunes membres de l'Association sur la Conférence féministe internationale de Zurich.

Vi l'intérêt de ce programme et l'importance de plusieurs des questions qui seront traitées, nous ne pouvons qu'engager très vivement les suffragistes romandes à ne pas se laisser décourager par la distance et à faire dès maintenant entrer dans leurs plans cette visite à nos Conférences.



A travers les Sociétés

Comité suisse des Associations s'intéressant au service domestique.

Le rapport annuel de ce Comité, le troisième, nous met au courant de l'activité de cette Asso-

commentant la nouvelle mission de Mme Malaterre:

Jusqu'ici les enfants mérités, nés dans les possessions de la France d'outre-mer, de rapports entre colons ou voyageurs et femmes indigènes, en majorité non reconnus par leurs pères devant la loi française, ce dont ils sont forcément lésés dans leurs intérêts matériels, se trouvent, quand ils grandissent, dans une situation morale particulièrement méprisée par la plupart des Européens qui dédaignent leur sang-mêlé, reniés par les habitants du pays aux yeux desquels ils constituent une désagréable preuve de la domination étrangère, victimes nullement fautive de leur naissance, on les accuse d'être affligés de défauts de chacune des races qui se croisent en eux; ils sont surtout, souvent, plus intelligents que leurs congénères, plus sensibles aussi aux humiliations.

Qui donc serait surpris de les savoir aigris, rancuniers, et cela, dès le jeune âge, car, fréquemment, leur propre mère s'en est désintéressée, soit afin d'être réintégrée dans le cercle familial dès que le blanc l'a quittée, soit qu'après son abandon, elle prenne définitivement place au milieu des prostituées (si nombreuses, hélas! dans les fameux quartiers réservés) et ne veuille plus se soucier de la conséquence de ses actes.

On sait combien est restreint, dans nos lointaines possessions, le service d'entraide sociale, religieux ou laïque, secourant la population malheureuse. Le contingent, sans cesse accru, des enfants mérités, crée donc un véritable foyer de mécontentement qui n'est pas sans danger.

Nos lectrices se joindront certainement à nous pour féliciter Mme Malaterre d'avoir accepté cette mission si importante, et dont il sera du plus vif intérêt de lui en entendre faire le récit à son retour.

ciation, de ses deux Commissions et de ses deux secrétaires, au cours de cette dernière année. Présidé par Mme A. de Montet (Vevey), ce groupement a comme secrétaires, pour la Suisse allemande Mme E. Hausknecht (Feldmeilen, près Zurich), et pour la Suisse romande Mlle S. Brenner (Genève, 6, rue B. Dussaud).

Beaucoup de bon travail s'est effectué dans le but d'intensifier, en le perfectionnant, l'apprentissage ménager, et d'établir le contact nécessaire entre les apprenties et les maîtresses de maison prêtes à les recevoir et à les guider dans la pratique. Ces dernières sont encore trop peu nombreuses.

Conférences, cours, brochures, plans de travail, élaboration d'un contrat ménager, examens, rapports avec les organisations féminines cantonales du travail, finances — tout cela est passé en revue dans la publication, en allemand et en français, dont nous nous occupons, et montre que l'intérêt pour les questions touchant au service domestique va croissant, comme il est juste et de plus en plus nécessaire. M.-L. P.

Au Foyer maternel.

Le Foyer maternel, à Lutry, qui, depuis 25 ans, reçoit des mères non mariées qu'il garde pendant trois mois moyennant une pension de cent francs pour les trois mois, a tenu, le 9 avril, son Assemblée générale annuelle, à Lausanne, sous la présidence de Mme Em. de Roguin. L'Assemblée a acclamé membre d'honneur Mme A. Boucher, qui, il y a 14 ans, a repris la présidence des mains de Mme Chavannes-Hay, fondatrice de l'œuvre. Mme Boucher a mis tout son cœur et tout son dévouement à sa tâche et visité chaque semaine le Foyer.

Les affaires administratives liquidées, M. le Dr. M. Muret, qui assume la direction médicale du Foyer et y exerce une précieuse autorité, a fait, sous le titre *Après le Foyer*, une intéressante causerie, pleine de suggestions. Avec l'aide de Mlle Tille, sage-femme, il a retrouvé 80 des 667 jeunes femmes qui ont passé au Foyer. Sa statistique ne saurait donner une idée exacte de la situation et renseigner sur le sort des anciennes pensionnaires; néanmoins, elle est intéressante et assez réconfortante. Sur ces 80 femmes, 41 ont été abandonnées par le père; 6 sont retournées dans leur famille; 2 sont mortes; 15 s'occupent de leur enfant; 3 sont malades; 6 ont eu d'autres enfants illégitimes; 41 se sont mariées, 12 avec le père de leur enfant, 29 avec un autre homme; 18 mènent une vie honnête; 6 ne s'occupent pas de leur enfant; 3 ont été stérilisées; 7 vivent dans l'inconduite; 20 ont eu un second enfant après leur mariage.

Sur les 80 enfants de ces femmes, 5 ont été adoptés; 4 sont décédés; 39 sont en pension, 21 dans la famille de la mère, 4 dans la famille du père, 14 ailleurs; 13 ont été reconnus par leur père; 18 vivent chez un homme qui n'est pas leur père; pour 5 d'entre eux, le père paie une pension. S. B.